

Double Licence et double Master 1
« Histoire de l'art et Droit »
Sorbonne Université / Paris II – Assas Université

LISEZ attentivement, IMPRIMEZ et CONSERVEZ ce document pour vous y référer au besoin !

INFORMATIONS GENERALES :

- En **double Licence**, vous avez candidaté chez nous **sur Parcoursup**. Le n° de dossier qui vous a été attribué est strictement personnel et doit être mentionné dans les échanges avec l'administration de S.U. dans les semaines qui suivent votre acceptation/qui précèdent votre I.A. Puis, dans tous vos courriels, rappelez aux services administratifs **votre n° d'étudiant**. Ce conseil vaut également pour vos échanges avec l'administration de Paris II. Vous obtenez une carte d'étudiant et un certificat de scolarité des deux établissements.
- En **double Master 1**, vous avez candidaté chez nous **sur MonMaster**. Le n° de dossier qui vous a été attribué est strictement personnel et doit être mentionné dans les échanges avec l'administration de S.U. dans les semaines qui suivent votre acceptation/qui précèdent votre I.A. Puis, dans tous vos courriels, rappelez aux services administratifs **votre n° d'étudiant**. Ce conseil vaut également pour vos échanges avec l'administration de Paris II. Vous obtenez une carte d'étudiant et un certificat de scolarité des deux établissements.
- Informations quant aux **inscriptions administratives** (I.A.) : à S.U., consultez <https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/inscription/inscriptions-administratives> ; à Paris II, consultez <https://www.assas-universite.fr/fr/formations/inscriptions/inscription-administrative>.
- Pensez à bien **régler vos droits d'inscription dans les deux établissements** (ils seront minorés dans le deuxième). Vous effectuez donc une I.A. principale et une I.A. secondaire.
- Pensez également à communiquer à l'administration comme à vos co-responsables pédagogiques **une adresse électronique valide**, que vous consultez **très régulièrement**.
- Votre **rentrée universitaire à S.U.** : les enseignements débutent le **lundi 14 septembre 2026**.
- Votre **rentrée universitaire à Paris II** : les enseignements débutent également le **lundi 21 septembre 2026**.
- Les **calendriers** sont téléchargeables sur <https://ent.sorbonne-universite.fr/lettres-etudiants/fr/mon-ufr/histoire-de-l-art-et-archeologie/brochures.html> et <https://www.assas-universite.fr/fr/calendrier-universitaire>.

- En **double Licence**, les **I.P. (> emploi du temps)** s'effectuent dans les deux établissements. Elles se font **en ligne** à S.U. sur IPWEB, accessible sur votre E.N.T. : le 1^{er} jour des I.P. vous est généralement réservé (les étudiants en double cursus se greffent, à S.U., dans les groupes de T.D. existants).

- En **double Master 1**, les **I.P. (> emploi du temps)** s'effectuent dans les deux établissements. Elles se font **en ligne** à S.U. sur IPWEB, accessible sur votre E.N.T.

☞ Veuillez consulter <https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/inscription/inscription-pedagogique-en-lettres-langues-sciences-humaines-et-arts> et <https://www.assas-universite.fr/fr/formations/inscriptions/inscription-pedagogique>.

- Pour consulter les **emplois du temps, absences et rattrapages à S.U., mais aussi les modalités de contrôle des connaissances** : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/faculte-des-lettres/ufr/ufr-histoire-de-l-art-et-archeologie> + E.N.T. (<https://ent.sorbonne-universite.fr/lettres-etudiants/fr/mon-ufr/histoire-de-l-art-et-archeologie/licence/double-licence-histoire-de-l-art-droit.html>) + panneaux d'affichage au 2^e étage de l'U.F.R. d'Art et Archéologie ainsi qu'au 2^e étage de l'I.N.H.A. pour les Masters.

- Pour consulter les **emplois du temps, absences et rattrapages à Paris II, mais aussi les modalités de contrôle des connaissances** : <https://www.assas-universite.fr/fr/formations/calendrier-universitaire/emploi-temps> + <https://www.assas-universite.fr/fr/reglements-examens>.

- La **maquette** de la **double Licence**, volet H.A. (page en cours de mise à jour) : https://formations-lettres.sorbonne-universite.fr/fr/index/double-licence-XD/sciences-humaines-et-sociales-SHS/double-licence-histoire-de-l-art-droit-avec-pantheon-assas-LAHARIL_662.html. Pour le volet Droit : <https://www.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/licence-double-cursus-en-droit-histoire-lart>.

- La **maquette** du **double Master 1**, volet H.A. (page en cours de mise à jour) : https://formations-lettres.sorbonne-universite.fr/fr/index/master-XB/sciences-humaines-et-sociales-SHS/master-histoire-de-l-art-histoire-de-l-art-droit-1ere-annee-MAHARIL_561.html. Pour le volet Droit : <https://www.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/master-droit-marche-patrimoine-artistiques-parcours-droit>.

- Les **stages** : à **S.U.**, consultez <https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/orientation-stages-entrepreneuriat-et-insertion-professionnelle/procedures-de-stage>. Vous pouvez contacter lettres-conventionsstages@sorbonne-universite.fr | à **Paris II**, reportez-vous à <https://www.assas-universite.fr/fr/effectuer-un-stage> et <https://cio-baip.assas-universite.fr/fr>. Vous pouvez contacter assas-baip@u-paris2.fr et/ou cio@u-paris2.fr.

- Lisez aussi, par exemple, <https://www.onisep.fr/> et reportez-vous à l'utile <https://labonneboite.francetravail.fr>.

- En **double Licence**, en cas de **problème de nature ADMINISTRATIVE**, veuillez contacter :

- Pour **S.U.** : lettres-double-cursus@sorbonne-universite.fr (M. Tamy au Guichet des doubles cursus du Pôle Formation et Scolarité) et/ou Mme. Selvelian à Lettres-laa-doublelicence@sorbonne-universite.fr (gestionnaire de la double Licence Histoire de l'art-Droit au secrétariat de l'U.F.R. d'Art et Archéologie).
- Pour **Paris II** : <https://www.assas-universite.fr/fr/universite/contact-universite/scolarite-licence>.

- En **double Master 1**, en cas de **problème de nature ADMINISTRATIVE**, veuillez contacter :

- Pour **S.U.** : votre interlocutrice privilégiée est Mme. Marie-Claire.Pede@sorbonne-universite.fr (gestionnaire des Masters recherche au secrétariat de l'U.F.R. d'Art et Archéologie).
- Pour **Paris II** : <https://www.assas-universite.fr/fr/universite/contact-universite/scolarite-master>.

- En cas de **problème de nature PEDAGOGIQUE**, veuillez contacter vos co-responsables pédagogiques :

- en **Licence** : larisa.dryansky@sorbonne-universite.fr (S.U. = volet Histoire de l'art et Archéologie) et/ou laurent.pfister@u-paris2.fr (Paris II = volet Droit).
- en **Master** : felicity.bodenstein@sorbonne-universite.fr (S.U. = volet Histoire de l'art et Archéologie) et/ou laurent.pfister@u-paris2.fr (Paris II = volet Droit).

Attention : demandez-vous toujours > « Ma question est-elle de nature administrative ou pédagogique ? ». Vos co-responsables pédagogiques **ne peuvent pas** régler un problème d'ordre administratif !

- En période de **partiels** (janvier-février et mai-juin) : en cas de **chevauchement d'épreuves**, veuillez écrire à l'enseignant concerné comme au personnel administratif approprié, en mettant vos co-responsables pédagogiques en copie de votre courriel.

SEJOURS A L'ETRANGER :

Pour votre parfaite information, ci-dessous quelques points importants concernant les séjours à l'étranger (programme Erasmus⁺ [<https://info.erasmusplus.fr>] et échanges internationaux) principalement dans le cadre de la double Licence « Histoire de l'art-Droit ».

Vous pouvez partir* **au semestre 5 de la double Licence** (le séjour se prépare au semestre 3, donc en Licence 2) ou, plus rarement, **au semestre 1 du double Master 1** (le séjour se prépare au semestre 5 de la double Licence, donc en Licence 3).

* Campagne de candidature à l'hiver de l'année N | réponse au printemps de l'année N1.

Puisque vous êtes inscrits administrativement dans les deux établissements, vous pouvez déposer un dossier de candidature à un départ à l'étranger à Sorbonne Université aussi bien qu'à Panthéon-Assas, afin de multiplier vos chances d'être sélectionné(e)s. Il faut bien évidemment vous assurer que **l'université étrangère propose au sein de ses programmes de formation des cours de Droit de même que des cours d'Histoire de l'art** (et/ou d'**Archéologie**, et/ou de **Patrimoine-Muséologie**).

Utilisez la carte interactive (<https://paris4.adv-pub.moveonfr.com/report-page-1933>) de Sorbonne Université et consultez absolument la page <https://www.assas-universite.fr/fr/international/partir-etudier-letranger/en-programme-dechange-erasmus-etc/destinations-proposees> de Panthéon-Assas.

Vous procédez bien évidemment avant de partir à **une I.A. dans vos deux établissements d'origine**.

Premier impératif, de taille : **vous devez toujours prévenir votre second établissement français d'affectation de votre départ à l'étranger** et ce, dès réception du résultat positif.

➤ Si vous êtes sélectionné(e) par Panthéon-Assas, informez de façon précise Mme. Eloise.Letellier-Taillefer@sorbonne-universite.fr pour que votre départ soit connu dans notre U.F.R. et que votre inscription pédagogique puisse être engagée par la suite. **Vous devrez en effet procéder à une I.P. en septembre** pour apparaître dans le logiciel Apogée et pour que les notes que vous obtiendrez à l'étranger y soient insérées à votre retour.

➤ Si vous êtes sélectionné(e) par Sorbonne Université, adressez-vous à l'un des gestionnaires mentionnés sur <https://www.assas-universite.fr/fr/universite/contact-universite/direction-strategie-partenariats-internationaux-pole-mobilite-doubles>. Votre interlocuteur(-trice) vous expliquera toutes les démarches à suivre avant votre départ, pendant votre séjour et au retour de celui-ci. **Téléchargez toujours tous les documents à votre disposition... et multipliez les sauvegardes !**

Second impératif : à votre retour et de façon immédiate, **vous devez fournir les relevés de notes officiels obtenus à l'étranger aux responsables précédemment mentionnés**. Ces notes doivent apparaître dans les logiciels administratifs, à Sorbonne Université et à Panthéon-Assas, à l'issue du semestre écoulé, et avant les jurys.

Vous devez opter, en double Licence, pour des cours de Droit à hauteur de 30 E.C.T.S. et des cours d'Histoire de l'art à hauteur de 30 E.C.T.S. **Discutez-en avec madame Letellier-Taillefer comme avec vos co-responsables pédagogiques, monsieur Pfister et moi-même, qui devons valider votre plan d'études, autrement dénommé « contrat/charte pédagogique » (ou encore « learning agreement »).**

➤ Monsieur Pfister le validera et le signera si vous partez avec Panthéon-Assas, tandis que ce sera madame Letellier-Taillefer si vous partez avec Sorbonne Université (envoyez-moi alors simplement une copie de votre contrat pédagogique) – cette étape est indépendante de votre inscription pédagogique à Panthéon-Assas comme à Sorbonne Université pour le semestre à l'étranger, durant laquelle vous êtes en relation directe avec l'un des gestionnaires mentionnés sur <https://www.assas-universite.fr/fr/universite/contact-universite/direction-strategie-partenariats-internationaux-pole-mobilite-doubles> et avec madame Letellier-Taillefer.

Les liens suivants vous seront précieux :

> <https://lettres.sorbonne-universite.fr/international/partir-etudier-a-l-etranger> = **page de l'international à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université** (« mobilité sortante »), où vous trouverez les informations générales ainsi que la procédure de candidature, les contacts, les allocations, les aires géographiques, etc.

> <https://www.assas-universite.fr/fr/international/partir-etudier-letranger> = **page de l'international à Panthéon-Assas** (« partir étudier à l'étranger »). Consultez bien toutes les rubriques (calendrier des étapes, destinations proposées par discipline, guide du candidat à un programme d'échange, formulaire et notice de candidature, attestation de niveau de langue, démarches à suivre avant votre départ, pendant votre séjour et au retour de celui-ci, aides financières, contrat de mobilité, contrat pédagogique ou encore charte Erasmus) !

Le niveau de langue étrangère :

➤ Le **Cadre Européen commun de Référence pour les Langues** : <https://rm.coe.int/16802fc3a8> (surtout p. 25-28). Ce cadre « harmonise à l'échelle de l'U.E. l'évaluation en langues étrangères ». Vous pouvez aussi vous autoévaluer sur <https://europass.europa.eu/fr>.

➤ Le **S.I.A.L. (Service Interuniversitaire d'Apprentissage des Langues)** de Sorbonne Université, situé en Sorbonne, cour Cujas, salle D670 : <https://www.sorbonne-universite.fr/formation-et-vie-etudiante/reussir-ses-etudes/lapprentissage-des-langues> et <https://moodlesial-25.sorbonne-universite.fr>. Ce service vous permet d'apprendre 29 langues à partir du niveau débutant (A1).